

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Angoulême
SAINT SEVERIN – Commune

PROCÈS -VERBAL

Le mercredi 04 mars 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick GALLÈS.
Secrétaire de la séance : Madame Marie-Claude MOISAN

Présents : Mesdames Marie-Edith PLANTIVERT, Marie-Claude MOISAN, Marine NICOLAS, Anne-Marie SIMONET Amandine SOCHARD, Messieurs Patrick GALLÈS, Sébastien DÉPAGE, Bruno MERCIER, Patrick BENOIT, Serge BAGOUET, Teddy GENDRON, Christophe PLANET

Représentés : Madame Karine FOURRÉ-GALLURET représentée par Monsieur Patrick GALLÈS
Absents et excusés : Monsieur Philippe LAGROT et Benjamin DARÈS

Ordre du jour :

1. Vote des budgets :

- Commune
- Assainissement
- Transport

2. Frais de mission des élus

Délibérations du conseil :

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET COMMUNE (N° 04032026_008)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Saint-Séverin,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget commun ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire se retire. Le conseil Municipal désigne Madame Marie Edith PLANTIVERT, 3ème adjoint au Maire, pour présider les débats et mettre la délibération au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Saint-Séverin
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025- BUDGET ASSAINISSEMENT (N° 04032026_009)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget assainissement de Saint-Séverin,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement de Saint-Séverin,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire se retire. Le conseil Municipal désigne Madame Marie Edith PLANTIVERT, 3ème adjointe au Maire, pour présider les débats et mettre la délibération au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement de Saint-Séverin
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025- BUDGET TRANSPORT (N° 04032026_010)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget transport de Saint-Séverin,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget transport de Saint-Séverin

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire se retire. Le conseil Municipal désigne Madame Marie Edith PLANTIVERT, 3ème adjoint au Maire, pour présider les débats et mettre la délibération au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget transport de Saint-Séverin
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Arrivée de Teddy GENDRON à 19 h 45

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL 2025 (N° 04032026_011)

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. le Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, dont les résultats, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025 243 946.03 €

Résultats antérieurs reportés 251 816.82 €

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025 : 495 762.85€

Section d'investissement

Solde d'exécution cumulé	1 07 312.10 €
Reste à réaliser dépenses	821 367.00 €
Reste à réaliser recettes	495 411.00 €
Besoin de financement	218 643.90 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget communal 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la commune de la façon suivante :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au R001 « Excédent d'investissement reporté » la somme de **107 312.10 €**
- Restes à réaliser dépenses **821 367.00 €**
- Restes à réaliser recettes **495 411.00 €**
- Affectation en réserves **R1068** en investissement la somme de : **218 643.90 €**
- Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire **002** « excédent de fonctionnement reporté » soit **277 118.95 €**

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025 (N° 04032026_012)

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. le Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 dont les résultats, c se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025	544.12 €
Résultats antérieurs reportés	60 837.43 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	: 61 381.55 €

Section d'investissement

Solde d'exécution cumulé	70 341.14 €
--------------------------	-------------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget annexe assainissement 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en votant au R001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 70 341.14 €
- Solde d'exécution de la section de fonctionnement porté sur la ligne budgétaire R002 « excédent de fonctionnement reporté » soit 61 381.55 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2025 (N° 04032026_013)

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. le Maire, après avoir approuvé le compte financier unique 2025, dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025	- 1 324.35 €
Résultats antérieurs reportés	7 434.42 €

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025 : 6 110.07 €

Section d'investissement

Solde d'exécution cumulé	28 632.43 €
Besoin de financement	0.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget annexe transport 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en votant R001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 28 632.43 €
- Excédent de fonctionnement est porté sur la ligne budgétaire R002 « résultat d'exploitation reporté-excédent » la somme de 6 110.07 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026 (N° 04022026_014)

Le Maire présente le projet de budget 2026, qui se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

011 Charges à caractère général	450 834.00
012 Charges de personnel	372 000.00
014 Atténuations des produits	1 000.00
023 Virement à la section d'investissement	161 978.00
65 Autres charges de gestion courante	119 682.00
66 Charges financières	2 398.00
67 Charges spécifiques	700.00
Total	1 108 592.00

FONCTIONNEMENT RECETTES :

002 Excédents antérieurs reportés	277 118.95
013 Atténuations de charges	1 903.00
70 Produits des services des domaines, ventes	27 000.05
73 Impôts et taxes	252 948.00
731 Fiscalité locale	211 426.00
74 Dotations, subventions et Participations	251 186.00
75 Autres produits de gestion courante	87 000.00
76 Produits financiers	10.00
Total	1 108 592.00

INVESTISSEMENT DEPENSES :

16 Emprunts et dettes	23 908.00
458101 Tx pont sur la Lizonne part CCPR	141 123.00
Reste à réaliser	230 122.00
Op. 282 Déco rue	3 000.00
Op. 291 Travaux bâtiments	4 200.00
Op. 292 Travaux bâtiments Locatifs	15 963.00
Op. 296 salle exposition le Vieux Four	5 000.00
Op. 305 Voirie	61 000.00
Reste à réaliser	2 718.00
Op. 308 Mairie	14 500.00
OP. 310 Achat de matériel	1 000.00
Reste à réaliser	549.00
Op. 314 Défense incendie	2 400.00
Op. 326 Aire de la Guinguette	3 000.00
Reste à réaliser	1 316.00
Op. 328 Le Colombier	1 800.00

Op.337 Pole Médical	6 000.00
Op. 338 Plaine des sports	5 210.00
Op 339 Salle polyvalente	3 100.00
Reste à réaliser	4 366.00
Op 354 Ponts sur canal de l'Epine	135 086.00
Reste à réaliser	366 263.00
Op 356 Terrain La Bourdillère RAR	2 000.00
Op 357 Aménagement entrée bourg RD17	40 755.00
Reste à réaliser	4 500.00
Op 359 Pont sur la Lizonne : Travaux	54 046.00
Reste à réaliser	190 733.00
Op 360 Mur Soutènement l'Epine RAR	15 600.00
Op. 361 Fontaine	3 100.00
Op. 362 Acquisition foncière	45 000.00
Op. 363 Véhicule de service	3 200.00
Op 364 Halte camping-car	7 500.00
Op. 365 Eclairage public	15 164.00
Total	1 413 222.00

INVESTISSEMENT RECETTES :

001 Solde d'exécution reporté	107 312.10
458201 Tx PONTS remboursement par CCPR	1 2 973.00
Reste à réaliser	230 122.00
021 Virement de fonctionnement	161 978.00
10 Dotations, Fonds divers et réserves	218 643.90
10222 FCTVA	30 172.00
16 Dépôts et cautionnement	2 000.00
Op 354 Pont sur le canal de l'Epine	
Reste à réaliser DETR	55 308.00
CEREMA	95 379.00
Reste à réaliser CEREMA	100 000.00
Département	74 701.00
Op 359 Pont sur la Lizonne	
Reste à réaliser DETR	35 280.00
CEREMA Part Commune	131 064.00
CEREMA part CCPR à reverser	128 150.00
Op. 357 Aménagement entrée bourg	
DETR	11 302.00
Département	7 535.00
Amendes de police	11 302.00
Total	1 413 222.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le budget proposé par Monsieur le Maire.

VOTE BUDGET ASSAINISSEMENT 2026 (N° 04032026_015)

Le Maire présente le projet de budget annexe assainissement 2026, qui se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

011 Charges à caractère général	72 300.00
014 Atténuations des produits	4 000.00
022 Dépenses imprévues	1 295.00

042 amortissements	27 976.00
65 Autres charges de gestion courantes	6 500.00
67 Charges exceptionnelles	3 000.00
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	6 000.00
Total	121 071.00

FONCTIONNEMENT RECETTES :

002 Excédents antérieurs reportés	61 381.55
042 opération d'ordre subvention	12 689.00
70 Ventes de produits fabriqués prestations de services...	47 000.45
Total	121 071.00

INVESTISSEMENT DEPENSES :

020 Dépenses imprévues	628.14
040 opérations d'ordre subventions	12 689.00
21 Immobilisations corporelles	85 000.00
Total	98 317.14

INVESTISSEMENT RECETTES :

001 Solde d'exécution reporté	70 341.14
040 opérations d'ordre amortissements	27 976.00
Total	98 317.14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le budget proposé par Monsieur le Maire.

VOTE BUDGET TRANSPORT 2026 (N° 04032026_016)

Le Maire présente le projet de budget annexe transport 2026, qui se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

011 Charges à caractère général	8 466.00
022 Dépenses imprévues	501.00
042 Dotations aux amortissements	5 116.00
Total	14 083.00

FONCTIONNEMENT RECETTES :

002 Excédent d'exploitation reporté	6 110.07
70 Ventes de produits, prestations de services.	500.93
74 Subventions d'exploitation	7 472.00
Total	14 083.00

INVESTISSEMENT DEPENSES :

21 Matériel de transport	33 748.43
Total	33 748.43

INVESTISSEMENT RECETTES :

001 Solde d'exécution	28 632.43
-----------------------	-----------

040 opération d'ordre matériel amortissements 5 116.00

Total 33 748.43

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le budget proposé par Monsieur le Maire

FRAIS DE MISSION ELUS (N° 04032026_017)

Messieurs Bruno MERCIER et Patrick BENOIT, étant concernés, ne prennent pas part à la délibération

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions de Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a voté, sur ses ressources ordinaires, des indemnités pour frais de représentation et de missions afin de couvrir les dépenses qu'ils auraient engagées dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Monsieur le Maire signale que l'attribution de cette indemnité peut correspondre à une allocation forfaitaire annuelle, à condition qu'elle n'excède pas le montant des frais engagés.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'allouer une indemnité forfaitaire

- pour le mois de février 2026, de **109.20 euros** pour frais de Mission, à monsieur Bruno Mercier, 2ème Adjoint au Maire,

- pour les mois de février et mars 2026, de **68.60 euros** pour frais de Mission, à monsieur Patrick BENOIT, conseiller municipal.

Oùï cet exposé le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE d'allouer les indemnités citées ci-dessus

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que le service civique « Chargé de bonheur » de Claire SIMONET se termine le 31 mars 2026.

Voir avec envol s'il y a la possibilité d'avoir un nouveau service civique

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a saisi monsieur le Préfet pour autoriser exceptionnellement les particuliers à faire du feu jusqu'à fin mars.

La séance est levée à 20 h 45

Monsieur Patrick GALLÈS
Président de séance

Madame Marie-Claude MOISAN
Secrétaire de séance

